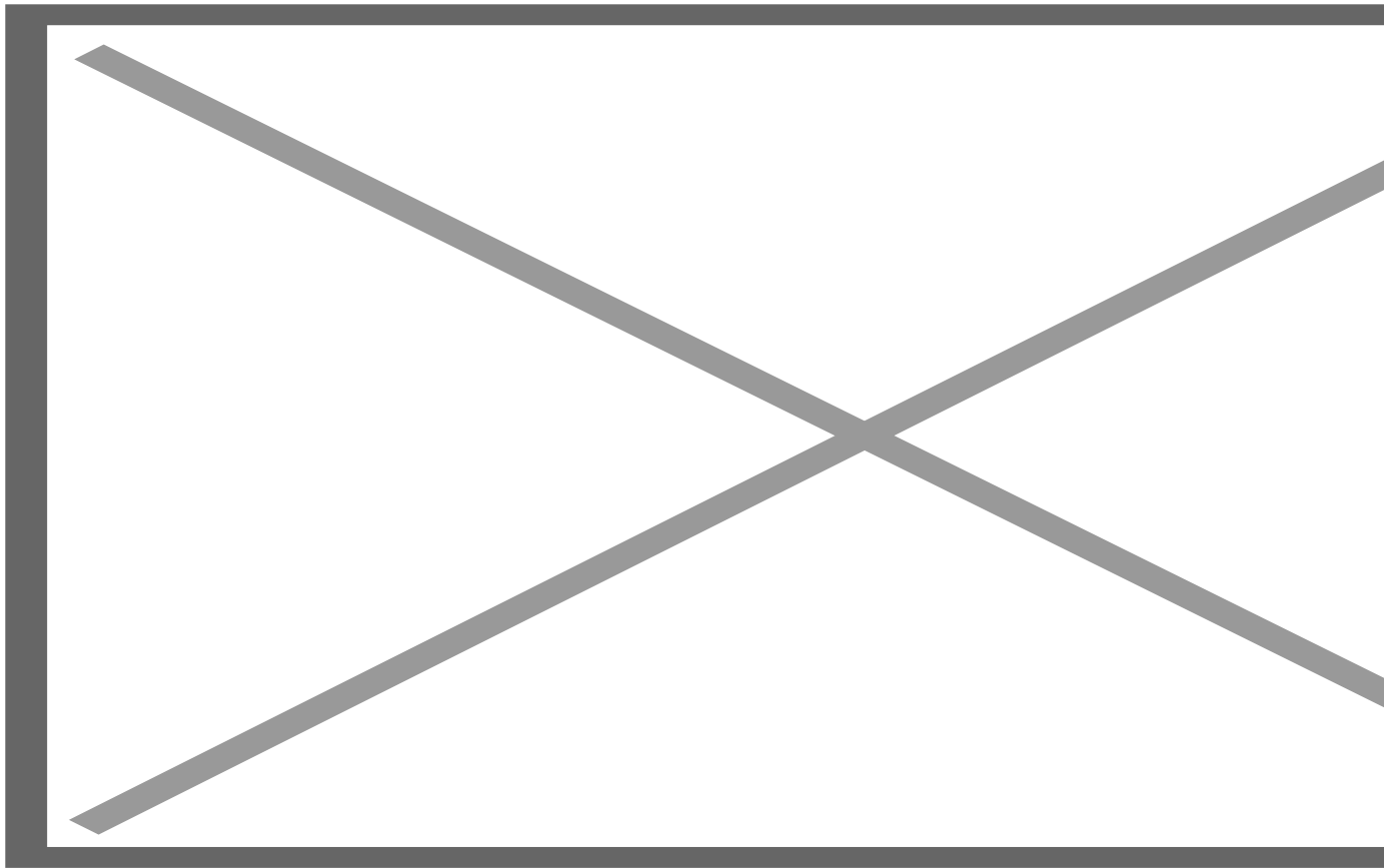


## La décision de la CIJ confirme ce que les Palestiniens disent depuis 57 ans

### Description

*L'occupation par Israël des territoires palestiniens est illégale, constitue une forme d'apartheid et doit cesser, déclare la Haute Cour de justice des Nations unies à La Haye.*

Par Jonah Valdez, le 19 juillet 2024



Des militants pro-palestiniens agitent des drapeaux pendant la session de la Cour internationale de justice, à La Haye, Pays-Bas, le 26 janvier 2024. Photo : Patrick Post/AP

La plus haute juridiction des Nations unies a rendu vendredi un arrêt qui fait écho à ce que les défenseurs de la cause palestinienne affirment depuis des décennies : l'occupation par Israël des terres palestiniennes, y compris les colonies de peuplement en Cisjordanie, est illégale et doit cesser.

L'avis consultatif de la Cour internationale de justice demande également des réparations pour les Palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne depuis qu'elle a commencé en 1967, ce qui constitue une mesure sans précédent pour la Cour. Elle a également déclaré que les mauvais traitements infligés par Israël aux Palestiniens constituaient une forme de ségrégation

et d'apartheid. La Cour a également statué que les nations ne peuvent pas offrir d'aide pour soutenir l'occupation illégale sans violer le droit international, et a confirmé le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Les avis consultatifs de la CIJ ne sont pas juridiquement contraignants et ne peuvent, en soi, obliger un pays à agir. Mais leur poids juridique et moral peut avoir une influence significative sur les décisions et la politique étrangère des pays.

Jessica Peake, professeur de droit international à l'université de Californie à Los Angeles, déclare que l'arrêt pouvait modifier la capacité de la communauté internationale à faire pression en faveur de la création d'un État palestinien. Elle ajoute que l'arrêt a dépassé ses attentes, notamment en ce qui concerne les abus systémiques du gouvernement israélien à l'égard des Palestiniens.

« Ce qui a été particulièrement surprenant, c'est qu'ils ont essentiellement conclu qu'Israël crée une situation d'apartheid à l'égard des Palestiniens en Israël », a déclaré Peake, « en raison des lois et des politiques discriminatoires sur le plan racial qui sont en place et qui traitent les Palestiniens comme des citoyens de seconde zone ».

Mais certains défenseurs des Palestiniens vivant dans les territoires occupés sont moins enthousiastes à l'égard de cette décision.

Eitay Mack, avocat israélien et défenseur des Palestiniens de Cisjordanie, a déclaré que l'arrêt ne changeait pas grand-chose à la réalité vécue par les Palestiniens. Alors que les représentants de la CIJ lisaient leur décision vendredi depuis le Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, Eitay Mack recevait de nouveaux rapports faisant état d'attaques de colons israéliens contre des Palestiniens en Cisjordanie.

« La Cour a simplement dit l'évidence », a déclaré Mack à The Intercept. « En Cisjordanie, c'est comme d'habitude, moins que les gouvernements n'aient la volonté politique de forcer les Israéliens et les Palestiniens à mettre en œuvre une solution à deux États qui donne à la Palestine sa souveraineté. »

Au cours de la guerre israélo-arabe de 1967, Israël a commencé à occuper la Cisjordanie et la bande de Gaza et a annexé Jérusalem-Est. Peu après, Israël a commencé à établir des colonies à l'intérieur des territoires occupés, soutenant les civils israéliens qui construisaient des communautés sur des terres prises aux Palestiniens. Alors qu'Israël a retiré ses troupes et ses colonies de Gaza en 2005, il a continué à promouvoir et à étendre ses colonies en Cisjordanie. Ces derniers mois, le gouvernement d'extrême droite du Premier ministre Benjamin Netanyahu a utilisé la guerre à Gaza comme couverture pour étendre ses colonies à un rythme plus rapide qu'au cours des décennies précédentes.

Le gouvernement israélien a immédiatement rejeté la décision de la CIJ, avec un Netanyahu défiant qui a appelé Jérusalem « notre capitale éternelle » avant de faire référence à la Cisjordanie comme « la terre de nos ancêtres », en utilisant les noms bibliques « Judée et Samarie ».

---

« Aucune fausse décision de La Haye ne pourra déformer cette vérité historique », a-t-il déclaré dans un communiqué. « De même, la légalité de la colonisation israélienne dans tous les territoires de notre patrie ne peut être contestée ».

Bâ?Tselem, un groupe de défense des droits de l'homme basé en Israël, fait partie des nombreuses organisations qui ont salué la décision de vendredi après des décennies de plaidoyer en faveur de la fin de l'occupation israélienne. Elles ont déclaré que la communauté internationale avait évité la question en acceptant les affirmations d'Israël selon lesquelles son occupation était temporaire et qu'il était engagé dans des négociations et des démarches diplomatiques en vue d'une solution.

« La publication de l'avis consultatif de la CIJ met fin à ces justifications, et la communauté internationale doit maintenant utiliser tous les outils politiques, diplomatiques et économiques pour forcer les décideurs israéliens à mettre fin à l'occupation », a déclaré le groupe vendredi.

Au cours des derniers mois, d'autres pays ont officiellement reconnu la Palestine comme un État, la Norvège, l'Espagne et l'Irlande ayant rejoint 143 autres pays dans cette reconnaissance. La décision de la CIJ, qui déclare que l'occupation israélienne constitue un obstacle à la création d'un État palestinien, pourrait inciter d'autres pays à suivre cet exemple. En avril, les États-Unis ont opposé leur veto à une mesure du Conseil de sécurité des Nations unies qui aurait reconnu la Palestine en tant que membre de l'ONU. À l'époque, les États-Unis avaient déclaré que la création d'un État palestinien ne pouvait résulter que de négociations directes entre la Palestine et Israël. Les États-Unis envoient chaque année des milliards de dollars d'aide militaire à Israël.

Israël avait avancé des arguments similaires avant la décision de la CIJ, déclarant que l'arrêt interférerait avec les négociations en cours. Par ailleurs, le Parlement israélien a également adopté cette semaine une résolution rejetant la création d'un État palestinien, qu'il qualifie de « danger existentiel pour l'État d'Israël et ses citoyens ». La décision rendue vendredi par la CIJ, note Peake, met à mal cette notion et confirme le droit de la Palestine à l'autodétermination.

« Je pense que la décision de la CIJ donnera aux États le soutien juridique ou la couverture juridique dont ils ont besoin pour reconnaître la Palestine et les protégera un peu de la pression politique exercée par les États-Unis et Israël », déclare Peake.

Peake reconnaît que l'ONU a déjà fait des déclarations dans le passé pour condamner l'occupation israélienne. Mais la plupart de ces déclarations ont été émises par des organes de l'ONU organisés pour traiter spécifiquement de la Palestine. Un autre avis consultatif de la CIJ, rendu en 2004, a déclaré illégal le mur israélien de 400 miles en Cisjordanie.

Toutefois, la plus haute juridiction de l'ONU n'avait encore jamais tenu des propos aussi virulents à l'égard de l'occupation, avec le soutien de la majorité des membres de l'Organisation.

« Je ne pense pas que cela va tout changer demain », a déclaré Peake. « J'espère que cela permettra aux États et à la communauté internationale de disposer d'un ensemble

dâ??outils encore plus solides pour tenter de remÃ©dier Ã ce qui se passe en Palestine occupÃ©e. Â»

Traduction : JB pour lâ??Agence MÃ©dia Palestine

Source : [The intercept](#)

**date crÃ©Ã©e**  
2024/07/22